

RÈGLEMENT NUMÉRO 1856

Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 650 000 \$ pour la réfection des services municipaux sur l'avenue des Tulipes (Secteur Sainte-Angèle-de-Laval)

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à la réfection des services municipaux sur l'avenue des Tulipes, dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 2 mars 2026;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 556 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le présent règlement n'a pas à être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter, puisqu'il s'agit de travaux de voirie, d'alimentation en eau potable et de traitement des eaux usées;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, STATUÉ ET DÉCRÉTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – DESCRIPTION DES TRAVAUX

La Ville est autorisée à effectuer des travaux de réfection des services municipaux sur l'avenue des Tulipes, dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval, sur le lot 3 416 863 du cadastre du Québec.

Ces travaux comprennent la réfection de la conduite d'aqueduc et de la conduite d'égout domestique, des travaux de voirie, de terrassement ainsi que des travaux divers et d'organisation de chantier.

Ces travaux sont décrits à l'estimation détaillée préparée par madame Mélissa Pagé, ingénieure de projets et monsieur Dany Sauvageau, technologue et Directeur du génie et des travaux publics par intérim, en date du 16 février 2026, dossier numéro 03-05.03.01-157, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, laquelle estimation est jointe au présent règlement comme « ANNEXE A » pour en faire partie intégrante, ainsi qu'au plan préparé par Flavie Laroche, technologue, vérifié et approuvé par Mélissa Pagé, ingénieure de projets, daté du 16 janvier 2026, joint au présent règlement comme « ANNEXE B » pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2 – DÉPENSES

La Ville est autorisée à dépenser un montant de **six cent cinquante mille dollars (650 000 \$)** pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3 – EMPRUNT

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, la Ville est autorisée à emprunter un montant de **six cent cinquante mille dollars (650 000 \$)** sur une période de vingt-cinq (25) ans.

ARTICLE 4 – REMBOURSEMENT

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale.

ARTICLE 5 – SUBVENTION

La Ville affecte à la réduction de l'emprunt, décrété par le présent règlement, toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

La Ville affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 6 – TRANSFERT

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, la Ville est autorisée à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ LE _____ 2026, PAR LA RÉSOLUTION NUMÉRO 26- __.

Pascal Blondin, maire

M^e Isabelle Auger St-Yves, greffière

Avis de motion	2 mars 2026
Dépôt du projet de règlement	2 mars 2026
Adoption du règlement	
Approbation du MAMH	
Entrée en vigueur	

ANNEXE A - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO. 1856
RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX SUR LA RUE DES TULIPES
SECTEUR STE-ANGÈLE-DE-LAVAL

ESTIMATION		Dossier : 03-05.03.01-157			
Art.		Unité	Quantité approx. b	Prix unitaire a	Montant total calculé c = a x b
1,0	<u>ORGANISATION DE CHANTIER</u>				
1,1	Organisation de chantier	Forfait	100%	75 000,00 \$	75 000,00 \$
1,2	Gestion, protection et soutien des services d'utilité publics incluant coordination avec les propriétaires	Forfait	100%	25 000,00 \$	25 000,00 \$
1,3	Gestion de la circulation	Forfait	100%	20 000,00 \$	20 000,00 \$
1,4	Gestion environnementale	Forfait	100%	15 000,00 \$	15 000,00 \$
SOUS-TOTAL ORGANISATION DE CHANTIER					135 000,00 \$
2,0	<u>AQUEDUC</u>				
2,1	Protection des services existants	Forfait	100%	2 000,00 \$	2 000,00 \$
2,2	Alimentation temporaire 2 pouces avec tuyau flexible	Forfait	100%	25 000,00 \$	25 000,00 \$
2,3	Désaffectation et disposition de la conduite d'aqueduc existante, incluant les raccordements de service existants et la vanne existante	m.l.	144	25,00 \$	3 600,00 \$
2,4	Fourniture et installation de conduite principale, raccords et accessoires incluant assise, isolant rigide aux endroits requis, anodes sacrificielles et enrobage - 150mm Ø	m.l.	158	280,00 \$	44 240,00 \$
2,5	Raccordement à la conduite existante - 150 mm Ø P.V.C. sous pression sur conduite existante 150 mm Ø incluant, sans s'y limiter, sellette de perforation, vanne, les accessoires nécessaires, le maintien de la conductivité électrique	Unité	1	10 000,00 \$	10 000,00 \$
2,6	Désaffectation du poteau incendie, de sa vanne et de la conduite les reliant, incluant le transport du poteau incendie à l'atelier municipal	Forfait	100%	1 000,00 \$	1 000,00 \$
2,7	Fourniture et installation d'un poteau d'incendie et ses accessoires incluant obturation étanche de l'orifice de vidange, vanne et conduite de raccordement - 2 sorties de 65mm Ø (7 filets/po), 1 sortie 100mm Ø (storz)	Unité	1	12 000,00 \$	12 000,00 \$
2,8	Fourniture et installation de branchements d'aqueduc et ses accessoires incluant assise, enrobage et anodes sacrificielles - 20mm Ø PE-X 160 psi	Unité	10	1 525,00 \$	15 250,00 \$
SOUS-TOTAL AQUEDUC					113 090,00 \$
3,0	<u>ÉGOUT DOMESTIQUE</u>				
3,1	Maintien du service et gestion du réseau existant	Forfait	100%	5 000,00 \$	5 000,00 \$
3,2	Désaffectation et disposition de la conduite principale d'égout domestique existante en ciment amiante, incluant les raccordements et les regards	m.l.	153	10,00 \$	1 530,00 \$
3,3	Fourniture et installation de conduite principale, raccords et accessoires incluant assise et enrobage (RD-Projeté) - 250 mm Ø PVC IPSOD SÉRIE 160 (DR 26)	m.l.	153	300,00 \$	45 900,00 \$
3,4	Fourniture et installation de regards d'égout domestique préfabriqués en béton armé et ses accessoires incluant l'ajustement final - 900 mm Ø	Unité	3	6 500,00 \$	19 500,00 \$
3,5	Remplacement du regard existant RD-03-014 au boulevard par un regard Ø 1200, incluant la fourniture et l'installation du regard préfabriqué en béton armé et ses accessoires incluant l'ajustement final et le raccordement des conduites existantes (provision)	Unité	1	8 000,00 \$	8 000,00 \$
3,6	Fourniture et installation de branchements d'égout domestique et ses accessoires, 135 mm Ø, PVC DR-28	Unité	11	2 500,00 \$	27 500,00 \$
3,7	Fourniture et installation de branchements d'égout domestique et ses accessoires, 135 mm Ø, PVC DR-28 (longueur approximative de 22m)	Unité	1	4 000,00 \$	4 000,00 \$
3,8	Coût additionnel pour déblais de 1 ^{ère} classe - pour conduite si requis - pour branchement si requis	m.cu m.cu	10 10	1,00 \$ 1,00 \$	10,00 \$ 10,00 \$
3,9	Assèchement et stabilisation des tranchées	Forfait	100%	5 000,00 \$	5 000,00 \$
3,10	Nettoyage, inspection télévisé, essais d'infiltration et de fuites, vérification des déformations des conduites, pour réception provisoire des travaux.	Forfait	100%	4 000,00 \$	4 000,00 \$
3,11	Nettoyage et inspection télévisé des regards et conduites, vérification des déformations des conduites, de 60 à 30 jours avant la réception définitive des travaux.	Forfait	100%	4 000,00 \$	4 000,00 \$
SOUS-TOTAL ÉGOUT DOMESTIQUE					124 450,00 \$

Art.		Unité	Quantité approx. b	Prix unitaire a	Montant total calculé c = a x b
4,0	TRAVAUX DE VOIRIE				
4,1	Fourniture et installation d'une membrane géotextile Géoroute type II ou Soleno Routex type II	m.car	870	5,00 \$	4 350,00 \$
4,2	Enlèvement du pavage existant	m.car	830	10,00 \$	8 300,00 \$
4,3	Voirie de la rue - MG-112 600mm - MG-56 200mm - MG-20 150mm - Préparation de la surface - Pavage ESG-10 150kg/m²	m.cu m.cu m.cu m.car t.m.	500 166 120 830 120	60,00 \$ 75,00 \$ 85,00 \$ 2,00 \$ 205,00 \$	30 000,00 \$ 12 450,00 \$ 10 200,00 \$ 1 660,00 \$ 24 600,00 \$
4,4	Remise en état des entrées de cours et des avant-lots pavés - Réfection pour branchements - MG-112 300mm - MG-20 150mm - Préparation de la surface - Pavage ESG-10 135kg/m²	m.cu m.cu m.car t.m.	80 40 270 40	60,00 \$ 85,00 \$ 5,00 \$ 300,00 \$	4 800,00 \$ 3 400,00 \$ 1 350,00 \$ 12 000,00 \$
4,5	Construction d'une virée, incluant la disposition des matériaux existant dans la virée - MG-112 300mm - MG-56 200mm - MG-20 150mm - Préparation de la surface - Pavage ESG-10 150kg/m²	m.cu m.cu m.cu m.car t.m.	10 10 10 40 5	60,00 \$ 75,00 \$ 85,00 \$ 2,00 \$ 205,00 \$	600,00 \$ 750,00 \$ 850,00 \$ 80,00 \$ 1 025,00 \$
4,6	Fourniture et installation de bollards	Unité	2	1 500,00 \$	3 000,00 \$
4,7	Gestion des sols contaminés (provision) - Transport et disposition des sols critère "A-B" - Transport et disposition des sols critère "B-C" - Transport et disposition des sols critère supérieur à "C"	t t t	50 50 50	75,00 \$ 75,00 \$ 85,00 \$	3 750,00 \$ 3 750,00 \$ 4 250,00 \$
SOUS-TOTAL TRAVAUX DE VOIRIE					131 165,00 \$
5,0	TERRASSEMENT				
5,1	Déblai de deuxième classe des emprises, avant lots et autres zones de travaux à réaménager incluant compactage du sol naturel, du fond de coupe et disposition	Forfait	100%	5 000,00 \$	5 000,00 \$
5,2	Fourniture et mise en place sur les avant lots aménagés d'engazonnement par plaques de gazon retenues par leur poids (P1) incluant engrais avant la pose, arrosage, fertilisation, protection et entretien jusqu'à une pousse d'au moins 150 mm de hauteur sur 75% de chaque mètre carré	m.car	340	15,00 \$	5 100,00 \$
SOUS-TOTAL TERRASSEMENT					10 100,00 \$
6,0	TRAVAUX DIVERS				
6,1	Remise en état complète des terrains privés, sans s'y limiter , bordures, dalles, murets, pavé, aménagement, végétaux existants et autres	Forfait	100%	22 205,00 \$	22 205,00 \$
SOUS-TOTAL TRAVAUX DIVERS					22 205,00 \$
SOUS-TOTAL ORGANISATION DE CHANTIER					135 000,00 \$
SOUS-TOTAL AQUEDUC					113 090,00 \$
SOUS-TOTAL ÉGOUT DOMESTIQUE					124 450,00 \$
SOUS-TOTAL TRAVAUX DE VOIRIE					131 165,00 \$
SOUS-TOTAL TERRASSEMENT					10 100,00 \$
SOUS-TOTAL TRAVAUX DIVERS					22 205,00 \$
Coûts de construction (excluant les taxes et frais)					536 010,00 \$
Taxes nettes 4,988%					26 740,00 \$
Sous-total:					562 750,00 \$
Honoraires et contingences (10,0%)					56 300,00 \$
Sous-total:					619 050,00 \$
Financement (±5,00%)					30 950,00 \$
GRAND TOTAL DU PROJET:					650 000,00 \$

Signé à Bécancour, le 16 février 2026

Mélissa Pagé
Ingénieure de projets

Dany Sauvageau, t.p.
Directeur du génie et des travaux publics
par intérim

AVENUE DES TULIPES - ANNEXE B - RÈGLEMENT NO 1856

